

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Trie-Château

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Qu'est-ce que le PADD?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des documents du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit le **projet communal** à l'horizon 2030 – 2035. Issu d'un diagnostic sociodémographique et environnemental, il permet de déterminer des orientations concernant les espaces urbanisés mais aussi les espaces naturels, agricoles, forestiers...

Les objectifs définis par les élus de Trie-Château sont articulés autour de **deux axes** :



Quelques chiffres clés ...

En 2018 :

1934 habitants

872 logements

A l'horizon 2030 :

+141 habitants

+92 logements

→ **Construction de 7 à 8 logements/an**

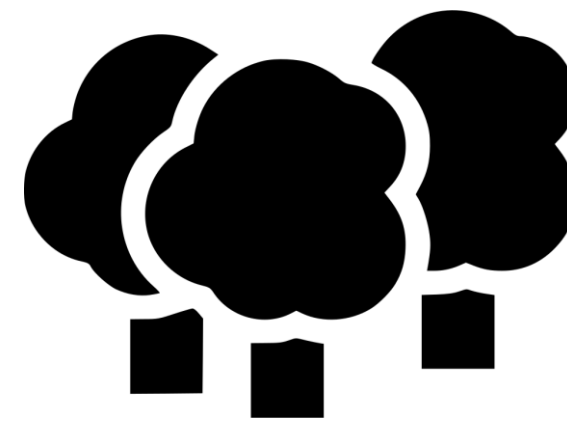
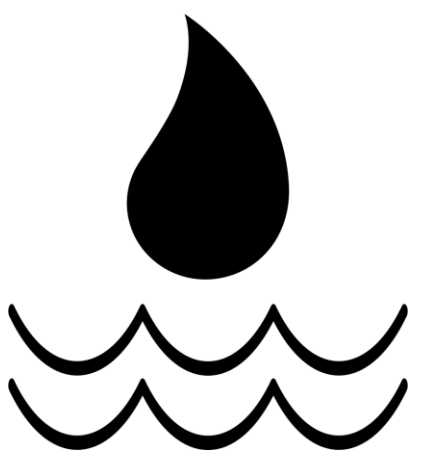
AXE 1 : LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

VERDI

Orientation 1 : La sensibilité hydraulique du territoire

→ Eviter tout développement sur les axes de ruissellement identifiés

→ Informer et sensibiliser les habitants sur l'existence des risques

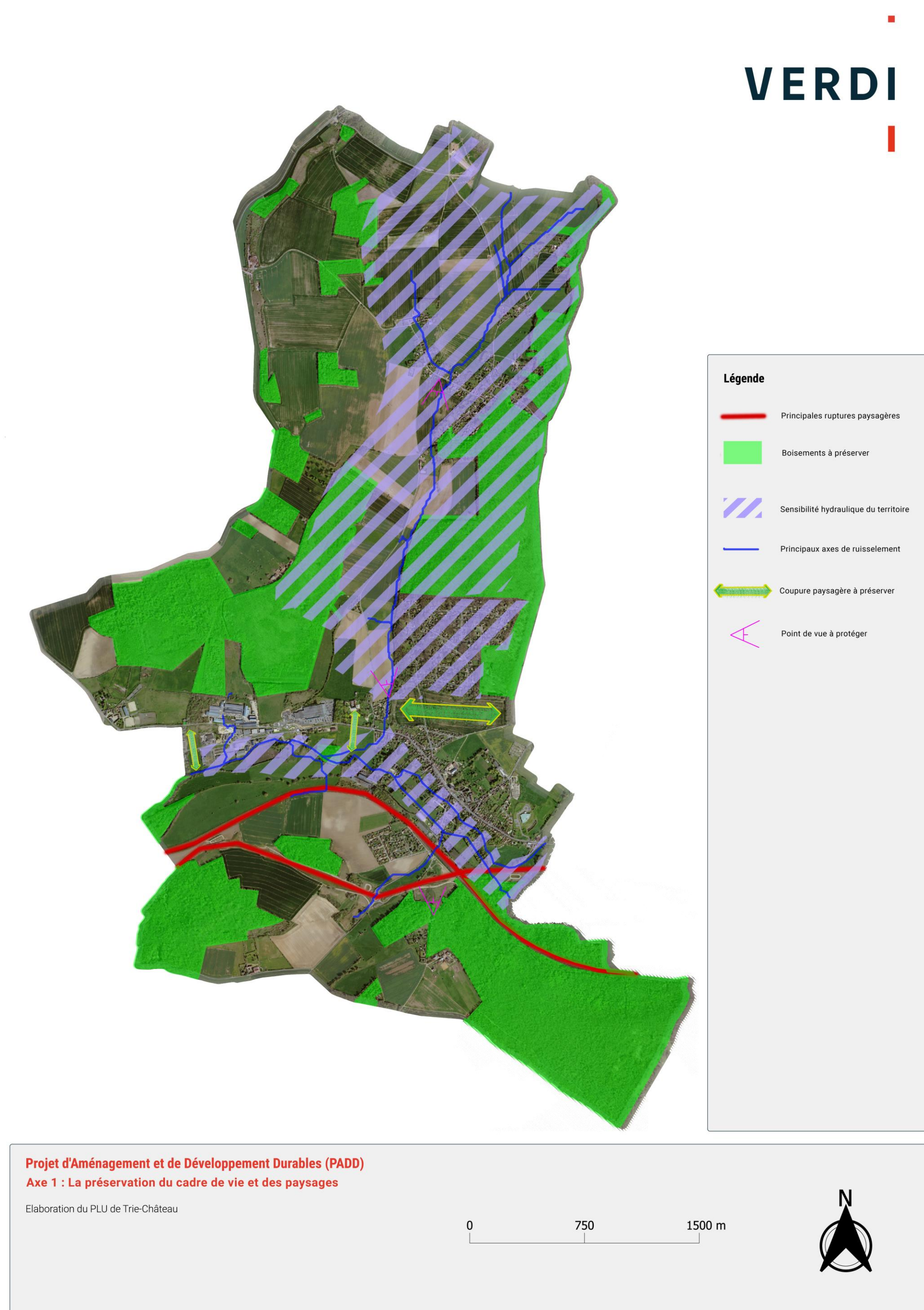


Orientation 2 : La préservation des éléments naturels remarquables

→ De nombreux boisements à protéger

Orientation 3 : Garantir un cadre de vie de qualité

→ Préserver les coupures paysagères et les points de vue remarquables



AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT D'UN BOURG ATTRACTIF



Orientation 1 : Concentrer le développement de la commune au sein du tissu urbanisé existant

→ Un fort potentiel foncier à mobiliser : renforcer l'armature urbaine

→ Affirmer le rôle de Trie-Château en tant que **pôle** de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Orientation 2 : Limiter l'impact des secteurs de développement sur les espaces agricoles, naturels et forestiers

→ Limiter les constructions en nombre et en taille



Orientation 3 : Conforter l'attractivité de la commune

→ Dynamiser le tissu commercial

→ Développer les voies douces et le tourisme vert

→ Développer les activités touristiques et événementielles



VERDI

